

Membres présents : Sylvain DUPLOYER, Jean-Yves PLAISANCE, Jean-Pierre GIBOURDEL, Vincent DEDIEU, Eric SALVETAT, Jérôme MOUREY.

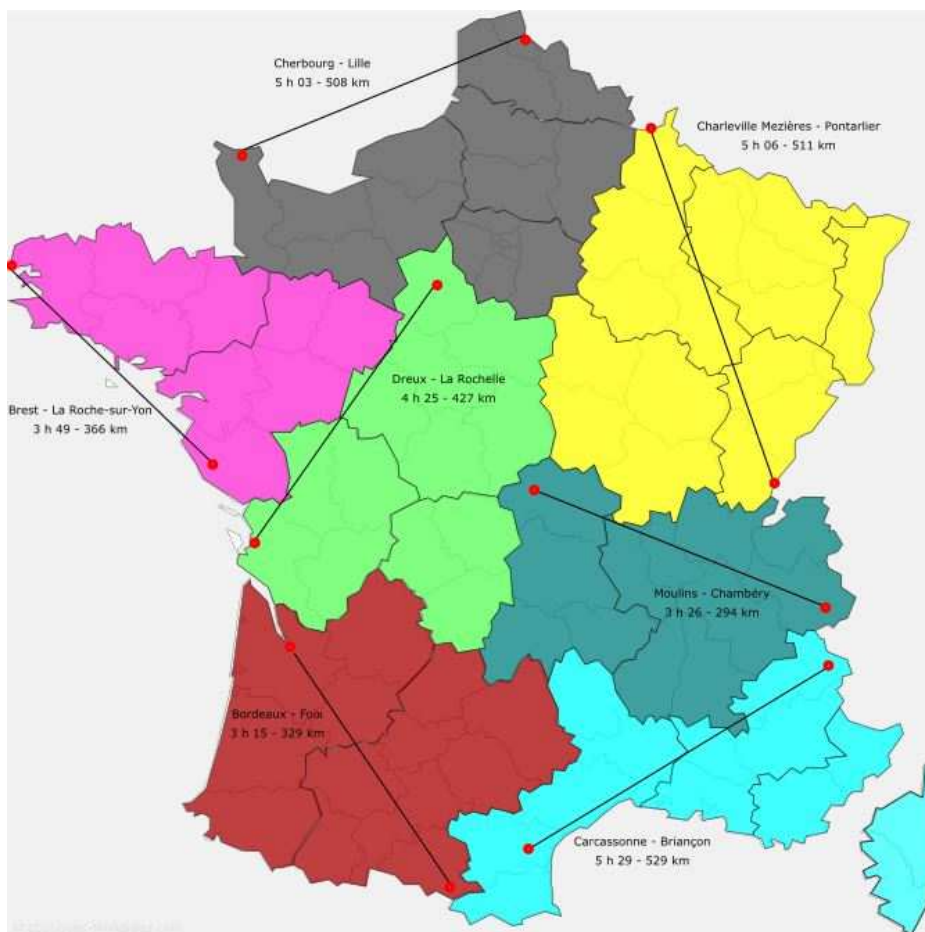
Membres excusés : Jean-Claude LECLERC, Cyrille GAREL.

Assistent également : François TRARIEUX (Entraîneur national représentant la Direction Technique Nationale), Emilien BAILLET (Coordinateur à la Direction des Activités Sportives).

1. Développement du Cyclo-cross pour les 2 prochaines années

- Calendrier début / fin de saison
- Organisation des Coupes de France sur un week-end
- Développement d'épreuves inter-régionales

- La commission confirme l'organisation des 3 manches de Coupes de France sur 3 week-ends de la saison de Cyclo-cross. La saison étant trop courte pour proposer un 4^{ème} week-end de Coupe de France de Cyclo-cross.
- Toutefois, la commission souhaite lancer la création d'une épreuve de niveau inter-régional qui serait donc un niveau intermédiaire entre les épreuves régionales et les épreuves nationales de type Coupe de France **à partir de la saison 2020-2021.**
 - Appellation : « Challenge France de Cyclo-cross »
 - Date : Proposer le 1^{er} week-end d'octobre de la saison qui pourrait notamment servir de support pour les sélections des quotas Cadets par les comités régionaux lors de la 1^{ère} manche de Coupe de France. Cette date serait imposée afin que cette unique épreuve se déroule à la même date partout en France dans les différentes zones géographiques
 - Répartition géographique : découpage en 7 zones géographiques limitant le temps de déplacements des participants
 - Zone 1 : Hauts de France - Ile de France - Normandie
 - Zone 2 : Grand Est - Bourgogne Franche Comté
 - Zone 3 : Auvergne Rhône Alpes
 - Zone 4 : PACA - ex Languedoc Roussillon
 - Zone 5 : ex Aquitaine - ex Midi Pyrénées
 - Zone 6 : ex Poitou Charentes - ex Limousin - Centre Val de Loire
 - Zone 7 : Bretagne - Pays de la Loire



- Participation :
 - Chaque sportif devra obligatoirement participer à l'épreuve organisée dans la zone géographique du lieu d'appartenance de sa licence FFC
 - Ouverte à toutes les catégories d'âge : Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Elite à la fois Hommes et Femmes
- Le projet ne pourra être viable et maintenu que si les 7 épreuves seront organisées.
- Cahier des charges techniques :
 - Epreuve officielle régie par un contrat d'organisation
 - Droits d'organisation FFC en cours de décision
 - Droits d'engagement : Benjamins / Minimes : 0 € ; Cadets à Elite : 10 €
 - Reversement des engagements selon une répartition classique :
 - FFC : 3.70 €
 - Part CR et CD : selon la réglementation en vigueur au sein du Comité régional d'organisation
 - Part Comité local d'organisation : selon la réglementation en vigueur au sein du Comité régional d'organisation
 - Epreuve de niveau régional sans contraintes techniques particulières
 - Poste double de dépannage
 - Imposer au Comité local d'organisation de transmettre à la FFC les résultats de chaque épreuve sous format informatique selon une trame figée
 - La commission souhaite créer un relais en local avec la mise en place d'un administrateur dans chacune des 7 zones géographiques. La nomination des administrateurs sera effectuée par la FFC. Ils seront également défrayés par la FFC (vacation et frais de déplacements).

- Désignation du jury :
 - CNCA : Président du jury appartenant à la zone géographique concernée
 - CRCA : 2 commissaires titulaires, 1 secrétaire, 1 juge à l'arrivée et 1 chronométrateur
- Ordre de départ : Lors de la 1^{ère} épreuve organisée dans chacune des 7 zones géographiques, le classement général de la Coupe de France précédent sera pris comme référence pour établir l'ordre de départ
- Classement : Création d'une grille de points de la 1^{ère} à la 20^{ème} place allant de 25 à 2 points. Ces points seront intégrés au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
25	22	20	18	17	16	15	14	13	12
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
11	10	9	8	7	6	5	4	3	2

- La commission souhaite également lancer la création de 2 manches de Coupes de France de Cyclo-cross sur un même week-end et sur un même site **à partir de la saison 2020-2021** afin de :
 - Permettre de rentabiliser les déplacements pour les sportifs en leur proposant de marquer, sur un seul week-end, à la fois des points pour le classement général de la Coupe de France et également des points UCI.
 - Permettre aux organisateurs de rentabiliser davantage leurs événements
 - Programme sportif :

Jour	Epreuve	Appel coureurs	DEPART épreuve	Durée	ARRIVEE épreuve	Début protocole	Fin protocole
VENDREDI	Validation circuit par président du jury		14:30	1:00	15:30		15:30
	Reconnaissance circuit		15:30	1:30	17:00		17:00
	Retrait dossards + accréditations		15:00	2:00	17:00		17:00
	Réunion technique Chefs d'équipe		18:30	1:00	19:30		19:30
SAMEDI	Epreuve Masters Femmes 1 - Masters Femmes 9	8:50	9:00	0:30	9:30		9:30
	Epreuve Masters Hommes 5 - Masters Hommes 9	9:30	9:40	0:40	10:20		10:20
	Epreuve Masters Hommes 1 - Masters Hommes 4	10:20	10:30	0:50	11:20		11:20
	Cérémonies protocolaires		11:30	0:30	12:00		12:00
	Reconnaissance circuit		12:00	1:00	13:00		13:00
	Epreuve Juniors Hommes	13:00	13:10	0:40	13:50		13:50
	Epreuve Elite & Juniors Femmes	13:50	14:00	0:40	14:40		14:40
	Epreuve Elite & Espoirs Hommes	14:40	14:50	1:00	15:50		15:50
	Cérémonies protocolaires		16:00	0:30	16:30		16:30
	Retrait dossards + accréditations		16:00	1:00	17:00		17:00
DIMANCHE	Reconnaissance circuit		8:00	1:30	9:30		9:30
	Epreuve Cadets Hommes	9:30	9:45	0:30	10:15	10:25	10:35
	Epreuve Juniors Hommes	10:30	10:45	0:40	11:25	11:35	11:45
	Pause déjeuner		11:45	1:00	12:45		12:45
	Epreuve Espoirs Hommes	12:35	12:45	0:50	13:35	13:45	13:55
	Epreuve Elite & Juniors Femmes	13:55	14:05	0:40	14:45	14:55	15:05
	Epreuve Cadettes	13:57	14:07	0:30	14:37	14:47	14:57
	Epreuve Elite Hommes	15:05	15:15	1:00	16:15	16:25	16:35

- Avantages pour l'organisateur :
 - Droits d'organisation inchangés
 - Double droit d'engagement des sportifs
 - Rentabiliser sur le plan logistique et technique la mise en place d'un site pour accueillir de telles compétitions non plus sur une seule mais sur deux journées de compétition
 - Allonger la durée de commercialisation de l'évènement auprès des partenaires publics et privés
 - Proposer une billetterie et de la buvette/restauration sur place sur 2 journées complètes de compétitions
 - Sportifs déjà sur place
 - Prestataires techniques déjà présents
 - Conséquences pour l'organisateur :
 - Ajout de prestations pour une journée supplémentaire : secours, sécurité, gardiennage, speaker, cérémonies protocolaires, grille de prix coureurs (Classe 2 UCI), ressources humaines...
 - Adaptation du circuit sur des zones de revêtement fragiles
- La commission propose aussi de lancer une discussion avec la Ligne Nationale de Cyclisme et les Equipes professionnelles sur Route pour éviter que les coureurs professionnels sur route sollicitent des contrats coureurs auprès des organisateurs d'épreuves régionales et nationales de Cyclo-cross. En effet, cela ne contribue malheureusement pas au développement national et international de la discipline. Les budgets fléchés sur ces contrats coureurs historiques et inscrits dans le système depuis toujours pourraient amplement servir à organiser des épreuves de Classe 2 UCI pour financer la grille de prix notamment, voire organiser des manches de Coupes de France. Ceci permettrait donc :
- D'étoffer le calendrier international au sein du territoire français et de mieux le répartir géographiquement
 - De proposer à nos coureurs français de marquer des points UCI sur leur territoire au lieu d'aller à l'étranger dont les coûts de déplacement et de fatigue sont plus importants

Proposition au Bureau Exécutif du 16 Mai 2019 :

- Création du Challenge France de Cyclo-cross à partir de la saison 2020-2021 regroupant 7 zones géographiques
- Création de 3 manches de Coupe de France supplémentaires sur 3 mêmes sites d'organisation à partir de la saison 2020-2021
- Discussion avec la LNC sur la participation des coureurs professionnels

2. Règlementation

- **Championnats de France Masters (qualification par Coupe de France, grille de points...)**
 - **Epreuves inter-régionales (sélection, qualification, quota, grille de points, nombre de catégories...)**
- Coupe de France Masters Cyclo-cross 2019-2020 :
- Un classement général individuel sera établi par catégorie Masters de M1 à M9.
 - La commission propose d'attribuer les mêmes points que les autres catégories de la Coupe de France pour les Masters de la 1^{ère} à la 40^{ème} place et ensuite 1 point à tous les participants de chaque manche de Coupe de France à partir de la 41^{ème} place.

Grille de point Coupe de France Masters									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
45	42	40	39	38	37	36	35	34	33
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
32	31	30	29	28	27	26	25	24	23
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
22	21	20	19	18	17	16	15	14	13
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3
41	42	43	44	45	46	47	48	49	...
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

- L'ordre de départ sera effectué selon le classement du dernier Championnat de France Masters de Cyclo-cross pour la 1^{ère} manche puis selon le classement de la Coupe de France Masters de Cyclo-cross pour les manches suivantes.
- Championnats de France Masters Cyclo-cross 2019-2020 :
 - Pour participer aux Championnats de France Masters, la commission propose que les coureurs devront être classés dans le classement général de la Coupe de France Masters.
 - L'ordre de départ des compétitions se fera selon le classement général de la Coupe de France Masters de la saison.
- Championnats de France Cyclo-cross 2019-2020 :
 - La commission précise que les titres de Championne de France Espoir Femmes et Elite Femmes seront séparés au sein d'une même course quel que soit la place des concurrentes et ne pourront donc être cumulés.

Proposition au Bureau Exécutif du 16 Mai 2019 :

- Modifications des différents règlements et validation complémentaire du Conseil Fédéral selon le type d'évolutions réglementaires

3. Point candidature Epreuves officielles futures

Un point des candidatures et attributions des épreuves officielles sur les saisons futures est présenté aux membres :

- 2019-2020 : Saison complète attribuée - Communiqué transmis aux Comités régionaux
- 2020-2021 :
 - Coupe de France : Quelneuc est attribué, d'autres candidatures sont en cours
 - Championnats de France Masters : une candidature est en cours
 - Championnats de France : Pontchâteau est attribué
 - Coupe du Monde : La Mézière est soutenue par la FFC auprès de l'UCI - Lignières en Berry n'a pas été retenue
- 2021-2022 :
 - Coupe de France : Des candidatures sont en cours
 - Championnats de France : Des candidatures sont en cours
 - Coupe du Monde : Des candidatures sont en cours
- 2022-2023 :
 - Championnats de France : Des candidatures sont en cours

- Coupe du Monde : Des candidatures sont en cours
- Championnats d'Europe : Des candidatures sont en cours
- 2023-2024 :
 - Championnats du Monde : Des candidatures sont en cours

4. Questions diverses

- Suite à une présentation de la nouvelle discipline du Gravel qui pourrait s'apparenter au VTT Marathon, version Cyclo-cross, la commission propose de demander la délégation de la discipline auprès du Ministère des Sports.
Il s'agit d'un vélo type de Cyclo-cross mais avec un cadre plus court et plus confortable combiné à une section de pneus plus importante.

Proposition au Bureau Exécutif du 16 Mai 2019 :

- Demande de délégation ministérielle

5. Date de la prochaine réunion

- La date de la prochaine réunion de commission nationale de Cyclo-cross est prévue le Lundi 4 novembre 2019 à Andrézieux Bouthéon au lendemain de la 2^e manche de Coupe de France de Cyclo-cross sur place de 8h00 à 14h00.